Nations Unies A/57/175

Assemblée générale

Distr. générale
5 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session
Point 41 b) de la liste préliminaire*
Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

Application du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport du Secrétaire général est soumis en application de la résolution 56/187, intitulée « Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1993-2002) », que l'Assemblée générale a adoptée le 21 décembre 2001 et dans laquelle elle demandait l'examen de la mise en oeuvre du programme de la Décennie et le recensement des enseignements qui en avaient été tirés. L'objectif général fixé dans la résolution étant d'incorporer ces enseignements dans l'examen et l'évaluation du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, le présent rapport ne porte que sur les dernières activités entreprises dans le cadre du programme de la Décennie, compte spécialement tenu des renseignements et des conclusions figurant dans le rapport que le Secrétaire général a présenté sur le même sujet en 2001 (A/56/139). Par conséquent, y sont principalement passés en revue les progrès faits en 2001 et, dans une certaine mesure, en 2002, dans la mise en oeuvre du programme. Le rapport se compose de trois chapitres. Le chapitre I traite des tendances du développement économique et industriel en Afrique ainsi que des obstacles à l'industrialisation du continent. Le chapitre II présente une analyse des activités entreprises par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation des Nations Unies

* A/57/50/Rev.1.
** La présentation du rapport a été retardée car il a fallu tenir des consultations avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

02-46956 (F) 230802 230802

pour le développement industriel (ONUDI) dans le cadre de l'application du programme de la deuxième Décennie et du Plan d'action de l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique, et le chapitre III comprend un certain nombre de conclusions et de recommandations.

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Tendances du développement économique et industriel en Afrique	1–20	3
	A. Examen de la situation économique et industrielle actuelle	1–8	3
	B. Obstacles au développement durable en Afrique	9–20	4
II.	Programmes d'appui à la mise en oeuvre de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique	21–56	6
	A. Activités de la Commission économique pour l'Afrique	21–32	6
	B. Principales activités de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en Afrique	33–56	8
III.	Conclusions et recommandations	57–64	12

I. Tendances du développement économique et industriel en Afrique

A. Examen de la situation économique et industrielle actuelle

1. L'année 2001 a vu la communauté internationale et les pays africains eux-mêmes s'évertuer à élaborer une nouvelle conception et de nouvelles démarches face aux défis en matière de développement. Après l'adoption de la Déclaration du Millénaire, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et le débat de haut niveau du Conseil économique et social sur l'Afrique ont constitué des manifestations importantes tendant, dans le système des Nations Unies, à rationaliser et à recentrer l'assistance de ce dernier aux pays en développement en général et à l'Afrique en particulier. Pour leur part, les pays africains ont adopté le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, par lequel les dirigeants africains s'engagent à éliminer la pauvreté et à mettre leurs pays sur la voie du développement durable ainsi qu'à les préparer à participer activement à l'économie mondiale.

2. Le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Afrique, qui a très peu augmenté, est passé de 3,2 % en 2000 à 3,4 % en 2001, selon les estimations, tandis que le PIB par habitant n'a crû que de 1 % au cours de la même période. Le taux de croissance économique a été soutenu par certaines améliorations dans la région arabe et un léger regain d'activité économique en Afrique subsaharienne, qui a bénéficié de conditions météorologiques plus clémentes et d'une meilleure sécurité. Le taux de croissance moyen enregistré pour le continent reflète le scénario de croissance des pays de taille économique importante que sont l'Algérie, l'Égypte, le Nigéria et l'Afrique du Sud, qui, à eux tous, répondent pour environ 50 % du PIB de l'Afrique.

3. En dépit des résultats modestes réalisés par l'économie africaine dans l'ensemble en 2001, il convient de noter que 17 pays africains ont connu une croissance de l'ordre de 5 % et que 16 autres pays ont enregistré un taux de croissance compris entre 3 % et 5 %. Le nombre de pays connaissant une croissance négative a également diminué, passant de 9 % à 5 %.

4. Les principaux facteurs de la faible croissance enregistrée en 2001 ont été attribués au ralentissement de l'économie mondiale. La baisse de la demande a entraîné la chute des exportations de la plupart des produits de base et les pays africains qui exportent principalement des produits de base autres que le pétrole ont vu chuter leurs recettes en devises. Par ailleurs, la croissance du continent continue à se ressentir des guerres civiles et des conflits sociaux ainsi que d'une mauvaise gestion de l'économie et des affaires politiques, qui compromettent les activités productives et détournent les ressources affectées aux programmes de développement. Le ralentissement de la croissance a ainsi maintenu le taux d'investissement intérieur brut à 20,8 % en 2001.

5. En même temps, selon les estimations, les flux de capitaux nets vers l'Afrique sont tombés de 21 milliards 130 millions de dollars en 1999 à 14 milliards 350 millions de dollars en 2000. Les statistiques dont on dispose montrent que, après avoir gagné 18 % en 2000 pour atteindre 1 300 milliards de dollars, les investissements étrangers directs (IED) ont au total régressé d'environ 40 % en 2001 et ne se montaient plus qu'à 760 milliards de dollars. En 2001, l'IED destiné à l'Afrique est passé de 9,1 milliards de dollars à 11 milliards de dollars, en raison d'une hausse des investissements au Maroc et en Afrique du Sud. Les investissements portaient essentiellement sur le pétrole, le gaz, les minéraux et le tourisme. Seuls quelques pays, dont l'Afrique du Sud et l'Égypte, sont parvenus à diversifier leur structure nationale de façon à ouvrir un champ plus large aux investisseurs étrangers.

6. Le secteur industriel a poursuivi sa régression en 2001 et les perspectives de croissance y sont demeurées précaires pour la plupart des pays subsahariens. En permanence marginalisés et ne parvenant pas à se faire une place dans le marché mondial, les pays africains ont vu leur industrie se figer et l'écart se creuser dangereusement dans le domaine du développement technologique et de la création de capacités.

7. En général, l'industrialisation des pays en développement a progressé de façon très inégale d'une région à l'autre. Alors que les pays d'Asie du Sud-Est ont réussi à faire passer leur part de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) de l'ensemble des pays en développement de 25,3 % en 1980 à 36 % en 2001, celle de la Chine étant passée de 10 % à 32 % au cours

de la même période, les pays d'Afrique subsaharienne, qui n'ont cessé de voir leur part de la VAM se réduire pour passer de 2,6 % en 1980 à 1,4 % en 2001, se sont trouvés de plus en plus exclus de l'économie mondiale.

8. En même temps, la part de la VAM dans le PIB des pays africains, qui étaient tombée de 13,4 % en 1990 à 12,8 % en 1997, n'a pas beaucoup varié ces dernières années. On constate que la contribution du secteur manufacturier au PIB dans les pays africains est moins élevée que dans d'autres régions du monde. La croissance générale de la VAM dans les années 90 a été négative dans toutes les sous-régions africaines, à l'exception de l'Afrique du Nord.

B. Obstacles au développement durable en Afrique

Élimination de la pauvreté

9. En 2001, la proportion de personnes vivant dans une pauvreté extrême a continué à augmenter en Afrique, où environ 52 % de la population subsistent avec moins de 1 dollar par jour. Dans ce contexte, atténuer la pauvreté est la plus grande difficulté que les pays africains en quête d'une paix et d'un développement durables doivent surmonter.

10. Pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015, énoncé dans la Déclaration du Millénaire, les pays africains doivent enregistrer en moyenne un taux de croissance annuel de 7 à 8 %. Avec un taux d'épargne intérieure de 1,8 % (alors qu'il devrait être de 25 %), les pays africains ne pourront pas, à court terme, mobiliser les ressources voulues pour atteindre ce taux de croissance grâce à l'épargne. Des mesures devront donc être prises afin de mobiliser des ressources extérieures à court et à moyen terme.

Obstacles d'ordre financier

11. Les flux de capitaux privés n'ont pas beaucoup servi au développement industriel de l'Afrique, qui a été largement tenue en marge des marchés de capitaux privés internationaux ces 10 dernières années. En 1999, l'Afrique n'a attiré que 10,3 milliards de dollars, soit 5 % du flux total de 207,6 milliards de dollars d'investissement étranger direct consacrés aux pays en développement. Il s'agit pour les pays africains, de gagner la confiance des investisseurs dans leur économie, en assumant une plus grande transparence et la primauté du droit. Ils doivent consolider leurs principales institutions, telles que la fonction publique et l'appareil judiciaire, de façon à créer un environnement susceptible d'attirer les ressources privées. Ils doivent également améliorer l'infrastructure, renforcer l'intermédiation financière et revaloriser les ressources humaines.

Accès aux marchés

12. L'accès aux marchés des pays industrialisés est l'une des conditions préalables au développement de l'économie africaine. Bien que des initiatives concrètes visant à améliorer l'accès aux marchés aient été annoncées à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les pays importateurs continuent de dresser des obstacles sous diverses formes (mesures protectionnistes, subventions, normes de qualité, critères techniques) et les marchés internationaux restent difficiles d'accès. Des tarifs élevés continuent à être imposés aux pays africains pour l'exportation de certains produits, tels que les textiles, les vêtements et certains produits agricoles, pour lesquels ils disposent d'avantages comparatifs.

13. Il convient de réexaminer les divers critères imposés aux produits provenant des pays en développement en général, et de l'Afrique en particulier, notamment ceux qui vont au-delà des règlements reconnus sur le plan international. Selon une enquête de la Banque mondiale, l'application par l'un des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du principe de précaution aux normes de sécurité alimentaire permettra de sauver deux vies sur 1 milliard et faire perdre à neuf pays africains 700 millions de dollars d'exportations.

Carences en matière de technologies de l'information et des communications

14. L'amélioration de la compétitivité du secteur privé en Afrique dépendra de plus en plus de l'allure à laquelle les technologies de l'information et des communications se répandront sur le continent, qui accuse un retard considérable sur le reste du monde dans ce domaine. L'Afrique ne possède que 2,5 % du nombre total de téléviseurs dans le monde; environ 1 habitant sur 200 y dispose d'un poste, moins de 3 sur 1 000 d'un ordinateur et seul 1 sur 1 500 y est connecté à l'Internet, alors que la moyenne mondiale est de 1 sur 40. Pour accroître comme il convient la performance des entreprises, les gouvernements doivent unir leurs

efforts pour améliorer les technologies de l'information et des communications et en favoriser l'accès.

15. Depuis quelques années, l'industrie des télécommunications en Afrique subsaharienne connaît une sorte de révolution, le jeu de l'offre et de la demande et l'essor technologique ayant peu à peu raison des derniers vestiges des monopoles reconnus par l'État. Dans une industrie, naguère l'apanage de l'État et longtemps dominée par des entreprises semi-publiques, une nouvelle génération d'intervenants, sous la houlette de sociétés de téléphonie mobile, mène la révolution des communications en Afrique, où les opérateurs de téléphonie mobile ne cessent d'attirer des nuées de nouveaux abonnés aux dépens des opérateurs de ligne fixe. Le terrain est ainsi apprêté pour la prédominance finale de la téléphonie mobile dans ce secteur, malgré les nombreux obstacles, qu'il s'agisse de l'essor rapide du marché ou du coût élevé des services mobiles pour la masse.

Capital humain de l'Afrique

16. Malgré les progrès faits dans les domaines de l'éducation et de la santé en Afrique ces 50 dernières années, on s'accorde à reconnaître que le capital humain, insuffisant en termes de volume et de compétences, n'est absolument pas en mesure de relever les défis du XXIe siècle. L'objectif général de la valorisation des ressources humaines en vue de l'industrialisation consiste à réduire la dépendance excessive vis-à-vis du recrutement de techniciens et de scientifiques étrangers tout en inculquant des capacités d'entreprise, ainsi que des compétences de gestion et d'ingénierie et un savoir-faire technique et opérationnel de haut niveau. Théoriquement, cet objectif devrait également permettre d'améliorer sensiblement la compétitivité du fait d'une productivité accrue, d'une meilleure qualité des produits, de l'augmentation de la production et des ventes (aux niveaux local et international), et d'un meilleur accès aux marchés. L'objectif ultime est d'éliminer les dépendances à l'égard des produits de base pour s'orienter vers le secteur manufacturier, à des niveaux technologiques plus avancés.

17. La valorisation des ressources humaines a plus précisément comme objectif de mettre en place un petit groupe de responsables qui pourrait déterminer le rythme de l'industrialisation et fournir les capacités nécessaires à la recherche-développement et aux fonctions scientifiques, technologiques et techniques, mais aussi de gestion et de planification, dont dépend le secteur industriel. En ce qui concerne l'élaboration des politiques, la difficulté consiste donc à déterminer les secteurs stratégiques exigeant des investissements en ressources humaines sur le long terme.

18. Il faudra, pour que le capital humain de l'Afrique puisse être mieux exploité aux fins du développement durable, déployer des efforts coordonnés, notamment dans le cadre de partenariats entre le secteur public et le secteur privé, pour mobiliser les ressources financières, techniques et autres nécessaires à des interventions au niveau des collectivités. La mondialisation ouvre la porte à des partenariats plus efficaces avec la société civile, y compris le secteur privé et les fondations.

Diversification de la base économique et développement de l'infrastructure

19. Les pays d'Afrique, riches en ressources naturelles, disposent donc de la base nécessaire à une transformation structurelle de leur économie. Un moyen efficace d'augmenter la valeur de la production et des échanges serait de transformer les matières premières que la région possède en abondance et de développer, sur la base de ces ressources, un secteur industriel à plus forte valeur ajoutée, en mettant l'accent sur les produits dont la demande est en augmentation. Une stratégie d'industrialisation axée sur l'exportation de biens manufacturés dont la production exige une main-d'oeuvre importante répondrait en outre directement au besoin d'emplois rémunérateurs et productifs, ce qui aiderait à réduire la pauvreté, tant absolue que relative, et à assurer la paix et la stabilité. Le développement de nouveaux secteurs, y compris l'industrie manufacturière et les services, engendrerait des taux de croissance soutenus et une stabilité économique.

20. La remise en état des infrastructures est essentielle à la diversification. Ces 20 dernières années, crises économiques et guerres civiles, conjuguées à un mauvais entretien, ont conduit à la détérioration de l'infrastructure physique dans bien des pays d'Afrique. Les coûts de transaction élevés liés à un approvisionnement en électricité et à des télécommunications chers et peu fiables, ainsi qu'à une mauvaise infrastructure de transport, ont freiné la création de capacités productives, ce qui a contribué à marginaliser la région sur le plan du commerce, des finances et des investissements. Les problèmes

d'infrastructure expliquent également pourquoi les politiques d'ajustement structurel n'ont pas donné de bons résultats sur le plan de l'offre, et pourquoi il n'y a pas eu de diversification. Étant donné les capitaux importants qu'elles requièrent, la remise en état et la modernisation des infrastructures de transport, de télécommunications et d'énergie de la région ne seront possibles que moyennant l'intervention du secteur privé.

II. Programmes d'appui à la mise en oeuvre de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique

A. Activités de la Commission économique pour l'Afrique

Introduction

21. En 2001, dans son programme de travail relatif à la mise en oeuvre de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est fixé comme priorité première d'aider et de promouvoir les micro, petites et moyennes entreprises et industries (MPME et MPMI). D'après la définition du rôle qu'elle doit jouer dans la promotion des technologies de l'information et des communications, le commerce électronique et le développement des MPME et MPMI, donnée dans le projet de résolution qui sera soumis à l'Assemblée générale pour examen à sa cinquante-septième session, la CEA est appelée à travailler en coordination avec les autres organes compétents des Nations Unies, dont l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et d'autres entités s'occupant du développement des entreprises.

Conférence internationale sur le rôle joué par les écoles de commerce dans le développement des entreprises

22. Le programme de travail relatif à l'application du programme de la deuxième Décennie visait par ailleurs à relier certains établissements africains d'enseignement du commerce et de la gestion à leurs homologues les plus réputés du Nord et du Sud. Un certain nombre d'écoles de commerce devaient en principe s'aligner sur de grandes écoles du Nord et du Sud, ce qui permettrait d'étoffer ou d'améliorer les programmes et cursus et de mettre en place des établissements virtuels d'enseignement du commerce et de la gestion adaptés aux besoins des MPME et des MPMI. Les précisions données à ce sujet dans le programme de travail étaient :

a) Publication isolée : directives portant sur l'établissement d'alliances stratégiques permettant de relier certains établissements d'enseignement commercial et administratif africains à leurs homologues du Nord et du Sud;

b) Manifestation spéciale : table ronde de haut niveau sur l'établissement d'alliances stratégiques permettant de relier certains établissements d'enseignement commercial et administratif africains à leurs homologues du Nord et du Sud.

23. Étant donné que la plupart des pays africains réforment leurs économies, on ne peut s'attendre à ce que le secteur public soit le moteur de la croissance, ce qui est très préoccupant. Ce rôle sera dévolu au secteur privé, qui est dominé par les MPME et les MPMI, d'où la nécessité de doter les entreprises privées africaines de moyens d'action.

24. En raison de ce changement de situation, des méthodes et des compétences nouvelles seront nécessaires pour autonomiser le secteur privé. Les écoles de commerce, qui sont appelées à remplir cette mission, auront non seulement à entreprendre des recherches sur la formation au commerce et à la gestion pour stimuler le développement des entreprises mais également à former le personnel d'encadrement à tous les niveaux. Elles devront également former des individus compétents et qualifiés capables de gérer leur propre entreprise.

25. C'est pour toutes ces raisons que la CEA a convoqué la conférence tenue au Centre de conférences des Nations Unies du 19 au 21 novembre 2001. En réponse à des invitations adressées à un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur de commerce, de gestion et d'administration d'Afrique, du Royaume-Uni, de la Malaisie et des États-Unis d'Amérique, 29 établissements internationaux et 10 établissements locaux se sont fait représenter à la conférence. Des invitations ont également été envoyées à des associations d'universités, dont l'Association des universités africaines (AUA), l'Association des universités du Commonwealth et l'Association internationale des universités (AIU), ainsi qu'à des universitaires, des particuliers du secteur privé, des

dirigeants de certains pays et des représentants des communautés économiques régionales, des centres de développement sous-régional de la CEA, d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires de développement.

26. L'objet de la conférence était de solliciter les vues d'un échantillon d'intervenants, principalement des écoles de commerce, sur la façon d'améliorer l'enseignement commercial dispensé en Afrique, en particulier aux entrepreneurs des secteurs dominés par les MPME et les MPMI. L'échange de données d'expérience sur les meilleures pratiques d'enseignement commercial et sur les aspects du développement des entreprises devait principalement permettre aux participants de trouver des moyens d'associer davantage les écoles de commerce au développement des entreprises en Afrique.

27. Au cours de la conférence, on s'est surtout interrogé sur la façon de combiner la technologie avec l'esprit d'entreprise de façon à intensifier l'activité commerciale en Afrique. Les dirigeants, les universitaires, les cadres et les chefs d'entreprise réunis à cette occasion ont examiné les problèmes en général et sont convenus de présenter un plan d'action dans lequel ils recommanderaient que les entrepreneurs demandent conseils auprès des écoles de commerce; définiraient les méthodes de promotion des meilleures pratiques par les écoles de commerce; et proposeraient des stratégies de création de synergie, de réseaux et d'alliances afin de développer des compétences en matière de gestion des entreprises et de l'enseignement commercial. Les participants à la conférence ont également porté leur attention sur les meilleures pratiques suivies dans l'enseignement et dans la gestion des entreprises qui pourraient être diffusées sur tout le continent.

Projet de portail Web consacré au développement à l'usage des petites et moyennes entreprises et industries ainsi que des microentreprises et micro-industries en Afrique

28. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a soumis une proposition visant à améliorer la position concurrentielle et l'efficacité des petites et moyennes entreprises et industries ainsi que des microentreprises et micro-industries, conformément au projet de résolution susmentionné. Ce projet, qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, invite la CEA à jouer un rôle plus actif dans la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication et du commerce électronique ainsi que dans le développement des petites et moyennes entreprises et industries et des microentreprises et micro-industries, en coordination avec d'autres organes des Nations Unies s'occupant du développement de ces entreprises.

Justification

29. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les PME et les microentreprises ont beaucoup contribué au développement socioéconomique de l'Afrique, puisqu'elles fournissent 60 à 70 % des emplois. Comme il leur est difficile de promouvoir leurs produits dans le monde entier et qu'elles manquent d'informations sur les conditions du marché dans leur domaine, elles ont du mal à percer aux niveaux régional et mondial et à se montrer compétitives. Le développement de l'Internet et la convergence entre les télécommunications et l'informatique leur ouvrent de vastes perspectives en leur permettant de faire connaître leurs produits au niveau mondial et d'accéder à une véritable mine d'information concernant les marchés et les possibilités d'investissement en commun. Un portail Web leur permettrait d'accroître leur visibilité et de promouvoir leurs produits et services. Il leur permettrait aussi de mieux comprendre le rôle que peuvent jouer les technologies de l'information et de la communication dans leur expansion.

30. Ce portail Web servirait de plate-forme commune pour la diffusion d'informations issues des diverses organisations et particuliers qui s'occupent de promouvoir les PME et les microentreprises aux niveaux national, sous-régional et régional. Ses principales fonctionnalités seraient les suivantes : apport d'informations à l'appui du développement des opérations commerciales, création et stockage d'un catalogue Web des produits et services offerts par les PME et les microentreprises, indication des faits nouveaux et tendances du marché, groupes de discussion, mise à disposition d'articles et de statistiques, diffusion des meilleures pratiques nationales, examen de points de droit, affichage des noms et adresses des personnes à contacter au sein des PME et microentreprises et institutions apparentées, offre de programmes de formation et communication

d'informations concernant les débouchés commerciaux.

Objectifs

31. **À court terme** : la première année, le portail aurait pour objectif de mettre à disposition des PME et des microentreprises en Afrique les moyens de produire des informations concernant leurs produits et services et de les mettre à disposition d'acheteurs éventuels sur le Web.

32. **À long terme** : il s'agirait de créer et renforcer les capacités de certaines PME et microentreprises dans des États Membres, des centres sous-régionaux de développement de la CEA, des pôles commerciaux et des communautés économiques régionales et de mettre en place le réseau *SMEnet*. L'ONUDI jouerait un rôle de premier plan dans la création du portail destiné aux PME et aux microentreprises.

B. Principales activités de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en Afrique

Programmes intégrés

33. Témoignage de la volonté de poursuivre les efforts de développement industriel du continent, 14 programmes intégrés sont en cours d'exécution en Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Sénégal), pour un budget total de 101,5 millions de dollars. Les pays de l'Afrique subsaharienne représentent 31 % des programmes intégrés de l'ONUDI, ce qui montre bien l'importance accordée à la région.

34. L'ONUDI a lancé son premier programme intégré régional pour l'Afrique, qui intéressait à l'origine le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, le Niger, le Sénégal et le Togo. Axé sur les agro-industries en Afrique de l'Ouest, ce programme mettra à niveau les capacités des organisations de la société civile qui fournissent des services aux micro et petites industries, en particulier en milieu rural, dans certains sous-secteurs agro-industriels. Deux autres programmes (Cameroun et Kenya) sont entrés dans la phase préparatoire finale et d'autres encore sont en cours d'élaboration pour le Togo, le Niger, le Lesotho, la Namibie et l'Afrique du Sud.

35. Dans le cadre d'une amélioration constante des méthodes d'exécution des programmes, un dialogue continu est instauré avec les bénéficiaires. C'est ainsi qu'après le succès initial du programme intégré pour la Guinée, il a été convenu qu'au nombre des priorités futures figureraient des aspects allant de l'amélioration de la qualité et du développement de l'entreprenariat en milieu rural à une table ronde pour la mobilisation de fonds. Parce qu'elle est plus efficace, une telle démarche satisfait davantage le client. Un signe tangible de ce soutien en 2001 est apparu au Nigéria, où un accord au titre d'un fonds d'affectation spéciale a permis d'allouer 5,5 millions de dollars pris sur les deniers publics en financement de l'application du cadre général des services de l'ONUDI pour ce pays.

36. Dans le cadre des programmes pour le Mozambique et l'Ouganda et forte du succès connu par d'autres centres nationaux pour une production plus propre, l'ONUDI a créé de nouveaux centres dans ces deux pays.

Programmes régionaux et sous régionaux

37. Toujours consciente de l'importance des questions de développement régional, l'ONUDI a signé avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) un accord qui préconise la mise en oeuvre au niveau régional d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité dans les pays de l'UEMOA. Elle exécutera une portion de 8,2 millions d'euros du budget total de 12,5 millions d'euros financé par l'Union européenne. Des programmes analogues sont actuellement en cours d'élaboration pour les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

38. En 2001 a eu lieu l'inauguration du réseau ONUDI-Afrique des agences de promotion des investissements, qui joue un rôle consultatif auprès de l'ONUDI lors de la conception de ses programmes nationaux et régionaux. Ce réseau sert également de plate-forme permanente pour assurer une formation régularisée et la continuité des liens établis entre les agences de promotion des investissements, d'une part, et les bureaux de promotion des investissements et de la technologie de l'ONUDI, d'autre part. Il fait office

de forum mondial, avec comme objectif l'élaboration de stratégies de promotion peu coûteuses. Des enquêtes sont réalisées dans les pays membres afin d'élaborer des indicateurs de l'opinion des investisseurs et des indices prospectifs correspondant aux flux d'investissements futurs.

39. Créé en 2000, le Centre régional pour le développement industriel (CRDI) de l'ONUDI à Lagos appuie de diverses façons les efforts déployés dans la sous-région. Il a contribué à la préparation d'une réunion d'experts de la CEDEAO sur le développement industriel en Afrique de l'Ouest, convoquée à Abuja en février. Dans le cadre de ses activités interrégionales, il a organisé en mai une réunion entre la CEDEAO et le Marché commun du Sud sur la coopération (MERCOSUR). Il a également suscité un dialogue entre le Nigéria et la Malaisie sur la coopération industrielle. Deux mémorandums d'accord facilités par le Centre ont été signés : le partenariat ONUDI-Capital Alliance Nigéria pour le développement des PME et le partenariat ONUDI-Lagos Business School pour le développement des PME au Nigéria.

40. D'autres initiatives régionales et interrégionales ont concerné divers secteurs industriels. Une proposition tendant à promouvoir des techniques de traitement des semences et des céréales ainsi qu'à mettre au point un procédé de pelliculage des semences à l'intention des paysans africains vise à améliorer la production vivrière ainsi que les conditions de stockage, en minimisant les risques de contamination de l'environnement. Un autre programme est conçu pour accroître les capacités de transfert de technologies industrielles à rendement énergétique élevé au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto dans la région du Marché commun d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Un programme régional sur la gestion de la technologie en Afrique subsaharienne renforcera les systèmes nationaux d'innovation dans huit pays africains.

41. En vue de développer sa coopération pour le développement en Afrique australe et désireuse d'associer l'Afrique du Sud à ce projet, l'ONUDI a entrepris sa première mission d'évaluation technique en novembre afin d'évaluer les besoins de ce pays et de planifier ses activités d'assistance technique dans la sous-région. Un certain nombre de demandes de suivi ont été reçues concernant notamment la création d'un centre national de production plus propre, l'application de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et l'appui à la gestion des déchets dans les zones fortement peuplées.

Coopération interinstitutions

42. Pour souligner l'importance qu'elle accorde à sa participation à la coopération à l'échelle du système et présenter sa vision stratégique du développement de la région, l'ONUDI a pris une part active à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, au débat de haut niveau du Conseil économique et social sur le développement durable de l'Afrique et au sommet des chefs d'État sur le partenariat avec le secteur privé pour le financement du développement de l'Afrique à travers le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La participation constructive de l'Organisation a permis de faire reconnaître le rôle moteur que jouent la productivité et l'industrie dans la croissance durable et l'atténuation de la pauvreté dans la région. La synergie et la coordination avec d'autres partenaires ont été renforcées.

43. L'ONUDI a poursuivi ses efforts tendant à recentrer ses activités et à les adapter aux nouvelles réalités de la coopération pour le développement ainsi qu'à intégrer son assistance dans les programmes du système des Nations Unies en Afrique. De ce fait, elle a participé activement aux troisièmes consultations annuelles régionales des organismes des Nations Unies actifs en Afrique (en octobre 2001, à Addis-Abeba), au cours desquelles elle a fait connaître son point de vue sur la meilleure façon de relever les défis qui se posent en matière de développement du continent dans le cadre du NEPAD. L'Organisation a également contribué à la Conférence sur l'intégration économique en Afrique dont le thème était le rôle capital du secteur privé, qui s'est tenue en novembre 2001 à Accra et a servi de forum mondial pour la relance de la croissance du secteur privé.

44. L'ONUDI a joué un rôle actif dans la promotion de la coopération entre les organismes gouvernementaux et le secteur privé, notamment pour la création de mécanismes consultatifs dans les pays suivants : Ghana, Nigéria, Sénégal et République-Unie de Tanzanie. La coopération entre les secteurs public et privé joue un rôle important dans l'accroissement des échanges commerciaux et des flux de capitaux et constitue l'un des principaux objectifs des programmes intégrés de l'Organisation.

45. Une manifestation biennale marquante de l'ONUDI à un niveau élevé est la Conférence des ministres africains de l'industrie, qui est organisée conjointement avec la CEA et l'OUA et se réunit préalablement aux sessions de la Conférence générale de l'ONUDI. La quinzième Conférence des ministres africains de l'industrie et la réunion de son organe subsidiaire, le Comité intergouvernemental plénier d'experts sur l'industrialisation de l'Afrique, se sont tenues à Yaoundé en octobre 2001. La Conférence a prié les États africains de continuer à appliquer de saines politiques macroéconomiques et à concevoir leurs programmes sectoriels de façon à encourager la compétitivité et la bonne gouvernance; de continuer en 2002 à mettre en place des conseils de partenariat industriel pour favoriser le dialogue et la coopération entre les gouvernements et le secteur privé et de formuler, sous les auspices de ces conseils, des stratégies de développement industriel national à moyen et à long terme. En outre, il a été décidé de renforcer le programme d'activité de la Conférence par une série de programmes de développement industriel ciblés avec une grande précision. Tenant compte du rôle clef que joue l'ONUDI dans l'industrialisation de l'Afrique, la Conférence à sa quinzième réunion a demandé à l'Organisation de continuer de donner aux pays africains un rang de priorité élevé pour la formulation de programmes intégrés et leur mise en oeuvre en temps opportun; d'aider à intensifier la coopération interafricaine; d'organiser davantage de visites de travail et de missions d'étude de niveau élevé dans les pays africains en voie d'industrialisation rapide, afin de mettre en oeuvre des initiatives tripartites. Elle a également chargé les chefs de secrétariat de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI, agissant en coopération avec d'autres organismes, de poursuivre énergiquement les objectifs fixés dans le cadre du NEPAD. Elle a décidé par ailleurs que des réunions seraient organisées en Afrique au niveau sous-régional sous ses propres auspices et sous l'égide de la CEA et de l'ONUDI afin de définir de nouvelles politiques et stratégies de développement régionales.

Collaboration avec l'Université d'Oxford en matière de recherche : pleins feux sur l'Afrique

46. Suivant la tendance récente des universités à diffuser les nouvelles connaissances et celle des institutions et des entreprises dynamiques à les exploiter et à les commercialiser, la coopération avec l'Université d'Oxford a été le fer de lance de la nouvelle politique de l'ONUDI en ce qui concerne le travail en réseau avec les institutions compétentes. Les travaux de recherche menés en 2001 dans le cadre de l'accord de collaboration avec le Centre for the Study of African Economies de l'Université d'Oxford ont débouché notamment sur l'élaboration de documents de travail sur des questions se rapportant aux investissements, aux exportations et à la productivité, à partir d'études approfondies du secteur manufacturier au Ghana, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie. Un document de synthèse sur les performances des entreprises africaines a également été établi à l'intention de la table ronde sur le secteur privé à la troisième Conférence sur les pays les moins avancés.

47. En mars, le Centre a organisé un stage de formation sur la collecte et l'analyse de données relatives aux entreprises africaines, à l'intention de 16 fonctionnaires venus de cinq pays africains ainsi que de deux représentants de l'ONUDI. L'atelier a coïncidé avec la conférence annuelle du Centre, qui avait pour thème la politique de développement en Afrique du point de vue du secteur public et du secteur privé, au cours de laquelle l'ONUDI a prononcé un discours liminaire sur le développement industriel et la recherche orientée vers l'action ainsi que le fonctionnement en réseau.

48. Forts des aptitudes nouvellement acquises en matière de collecte et de compilation de données, des stagiaires du Nigéria ont mené une enquête sur 300 entreprises manufacturières dans le pays; en faisant fonction de chefs de zone, ils ont assuré la formation des autres membres des équipes chargées de l'enquête, lesquels servaient de recenseurs et de commis à la saisie des données. La formation reçue à Oxford leur a permis de mener à bien cette enquête avec un degré élevé d'exactitude.

49. Une conférence internationale conjointe ONUDI/Centre for the Study of African Economies sur les nouvelles réalités industrielles et le comportement des entreprises en Afrique s'est tenue à Oxford. Cette réunion qui a regroupé des analystes, des décideurs et des spécialistes du développement, a permis d'examiner le résultat de travaux de recherche sur le travail au niveau des entreprises dans le secteur manufacturier.

Coopération Sud-Sud

50. Les activités exécutées dans la région ont fait appel dans une large mesure à la coopération Sud-Sud en matière de mise en valeur des ressources humaines et de développement des capacités dans l'industrie. La Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique a facilité la collaboration avec la Chine, l'établissement de partenariats entre l'ONUDI et l'Inde et l'organisation de voyages d'études et de programmes de formation de groupes. Un centre Asie-Afrique de promotion des investissements mis en place à l'intention de sept pays bénéficiaires pilotes (Côte d'Ivoire, Ghana, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Zimbabwe) permettra d'améliorer le transfert des investissements et de la technologie des pays asiatiques aux pays africains. Afin de partager ses expériences concluantes dans le domaine de la transformation structurelle et de l'industrialisation, la Malaisie a coopéré à l'organisation d'un voyage d'études à l'intention de hauts responsables du Gouvernement nigérian et de représentants du secteur privé du Nigéria.

Pays les moins avancés

51. Que ce soit sur le plan géographique, ou qu'il s'agisse des secteurs et les thèmes, les pays les moins avancés demeurent au centre des priorités de l'ONUDI, dans le droit fil des prescriptions du plan de travail. Afin de coordonner efficacement les activités de l'Organisation en faveur des pays les moins avancés et de les renforcer, on a modifié de façon appropriée la structure organisationnelle et créé un poste de coordonnateur pour les pays les moins avancés. En 2001, des manifestations à l'échelle du système, en particulier la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ont appuyé les activités de l'ONUDI en faveur desdits pays.

52. En raison de la participation efficace de l'ONUDI, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a été la première conférence des Nations Unies depuis des années à faire du thème des capacités de production l'une des priorités pouvant permettre à ces pays de freiner leur marginalisation, de lutter contre la pauvreté, de participer avec succès au commerce mondial et de tirer parti du processus de mondialisation.

53. L'ONUDI a joué un rôle de chef de file lors de la session thématique sur l'énergie et lancé un portefeuille d'initiatives spéciales, les « mesures à effet immédiat » afin de contribuer à la mise en oeuvre des huit « engagements » prioritaires énoncés dans le nouveau Programme d'action adopté par la Conférence pour la décennie 2001-2010.

54. Pour donner suite à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'ONUDI a appliqué diverses initiatives visant à mettre en oeuvre la Déclaration de Bruxelles et le nouveau Programme d'action. D'abord, conformément à l'engagement 4 de ce programme d'action (Mettre en place les capacités de production nécessaires), un programme a été mis en oeuvre pour faciliter la participation des pays les moins avancés au commerce international et accroître leur compétitivité à l'exportation grâce à la mise à niveau de leurs infrastructures relatives à la qualité et à l'accréditation, en particulier dans les secteurs de l'alimentation, des textiles et des produits en cuir. L'Union européenne a accepté de financer un programme régional à l'intention des huit pays de l'UEMOA (dont sept sont parmi les moins avancés). Avec l'appui de l'Allemagne, un programme est en cours d'élaboration pour sept pays de la CEDEAO, dont cinq figurent parmi les moins avancés (Cap-Vert, Gambie, Guinée, Libéria et Sierra Leone). Est également en cours d'élaboration un programme visant à renforcer les normes, la métrologie, les essais, les tests de conformité, la qualité et la productivité qui devrait permettre aux pays les moins avancés de tirer parti de la mondialisation.

55. Le domaine de l'énergie a également fait l'objet d'un suivi dynamique. Des projets relatifs aux sources d'énergie renouvelables tendant à utiliser l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie de la biomasse dans les zones rurales ont été mis au point pour trois pays (Éthiopie, Gambie et Zambie), avec le concours financier du Fonds pour l'environnement mondial en ce qui concerne la Zambie. L'ONUDI a également activement contribué à l'élaboration et à l'expansion du programme de la « plate-forme plurifonctionnelle ». Lancée au Mali en 1995, ce programme a réussi à mettre des technologies et des services énergétiques simples aux services de la lutte contre la pauvreté en milieu rural et à autonomiser les femmes. En partenariat avec le PNUD, il a été élargi en 2001 grâce à un programme régional en faveur d'autres pays

moins avancés d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Guinée et Sénégal). Organisé conjointement avec le PNUD, un atelier tenu à Bamako en décembre a permis de confirmer, d'une part, la validité et le succès du programme fondé sur le savoir-faire acquis et les compétences techniques nationales mises au point et, d'autre part, le vif intérêt tant des pays africains que des pays donateurs.

56. S'agissant des « questions commerciales », l'ONUDI a fait valoir la nécessité de promouvoir le lien entre l'accès aux marchés et le renforcement des capacités de production. Elle a également participé à la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey (Mexique) en mai 2002.

III. Conclusions et recommandations

57. **Pour que la mondialisation profite à tous et afin d'atteindre les objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire, il faut mettre tout particulièrement l'accent sur la promotion du développement industriel durable grâce à la création de capacités industrielles concurrentielles. Si la mondialisation ne s'accompagne pas de l'amélioration des capacités de production nationale, elle conduit à la marginalisation. La tendance internationale à la mondialisation croissante que l'on observe actuellement et l'accélération des progrès techniques rendent d'autant plus important le rôle de l'industrie dans le développement économique, social et environnemental.**

58. **Il ne peut y avoir de progrès durable sur la voie du développement économique sans industrialisation. L'industrie, et en particulier l'industrie manufacturière, est le moteur de la croissance économique. Elle constitue le vivier où se développe l'esprit d'entreprise; elle est le ressort du dynamisme technologique et de l'augmentation de la productivité; elle crée des emplois qualifiés et grâce aux liens qui existent entre les différents secteurs, elle permet aussi à l'agriculture et aux services de se développer. Le cours des exportations de produits manufacturés est en outre moins volatile et moins sujet à la dépréciation à long terme que celui des exportations de produits de base, ce qui permet aux différents pays de développer leurs exportations de façon durable et de s'intégrer solidement dans l'économie industrielle mondiale.**

59. **L'industrie joue un rôle important en tant que productrice de biens destinés aux groupes pauvres et désavantagés sur le plan social. Elle aide les zones rurales à se développer et à réduire les pertes après les moissons. Le développement des activités industrielles du secteur privé forme une base solide sur laquelle asseoir la satisfaction des besoins essentiels des pauvres. L'industrie crée également une grande diversité de produits relatifs à la santé qui augmentent l'espérance de vie et diminuent la mortalité infantile. Elle renforce les fondations du progrès socioéconomique et joue un rôle important dans la reconstruction et le redressement après les guerres et les situations d'urgence. Elle contribue à prévenir les conflits et à maintenir la paix en créant des emplois, en diminuant la pauvreté et en contribuant à la stabilité sociale.**

60. **Le problème de l'atténuation de la pauvreté ne peut pas se résoudre automatiquement tout simplement en redressant la situation macroéconomique et sociale et en ouvrant la voie aux échanges commerciaux et à l'investissement; il est tout aussi indispensable que les pays se dotent des politiques voulues pour garantir l'augmentation durable de la productivité et une répartition équitable des bénéfices. Leur industrie se portera d'autant mieux qu'ils prêteront davantage attention aux aspects structurels du développement industriel.**

61. **Stratégies et politiques devraient être adaptées aux besoins d'une économie en développement. Mettre l'accent sur les petites et moyennes entreprises et industries ainsi que sur les microentreprises et micro-industries et les aider à établir des liens avec l'économie mondiale, l'agro-industrie et à s'intégrer dans l'industrialisation des zones rurales, et insister sur le développement industriel régional en participant effectivement à la chaîne de valeur régionale et mondiale est un excellent moyen de diminuer la pauvreté.**

62. **La mondialisation renforce l'interconnexion et l'interdépendance du développement industriel et du commerce. Le commerce international joue un rôle important dans la stimulation de la croissance économique et dans la transformation structurelle de l'économie.**

63. **Les pays africains devraient abandonner peu à peu la structure traditionnelle des échanges, marquée par une dépendance excessive vis-à-vis des exportations de matières premières et de produits semi-transformés et par les avantages comparatifs que présentent les matières brutes et la main-d'oeuvre non qualifiée. Le secteur manufacturier joue un rôle essentiel dans la transformation de la structure des économies pauvres. Il est le catalyseur qui permet de passer d'une économie reposant sur des activités simples et de faible valeur offrant des perspectives de croissance limitées à une économie basée sur une forte productivité, des rendements croissants et un potentiel de croissance solide.**

64. **Les chaînes de valeur industrielles mondiales qui relient toute la série d'activités allant de l'extraction de matières premières à la commercialisation, à la livraison et à l'élimination après usage en passant par la production, la conception, la recherche et le développement, ouvrent de nouvelles perspectives de renforcement des capacités industrielles et de transformation économique dans les pays en développement. Les entreprises peuvent s'associer à des entités externes pour acquérir les technologies et les compétences qui leur permettront d'exploiter des ressources extérieures au service du développement industriel. Si la participation aux chaînes de valeur mondiales permet d'accélérer le processus de renforcement des capacités industrielles par les entreprises, l'opération ne sera couronnée de succès que si le renforcement des capacités industrielles nationales se révèle avantageux et durable.**